

INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES D20



PRÉVENTION DE L'INCENDIE ET PROTECTION DES BÂTIMENTS ET STRUCTURES

- Prévenir le risque d'incendie d'origine électrique lié aux installations photovoltaïques.
- Limiter la propagation des incendies ayant pour origines les installations photovoltaïques.
- Faciliter l'intervention des services de secours.
- Permettre l'accessibilité pour les opérations d'entretien, de maintenance et de contrôle.

FINALITE & CONTEXTE

Le document APSAD D20 définit les préconisations techniques minimales auxquelles doivent répondre les installations photovoltaïques pour garantir la sécurité des bâtiments dans toutes les circonstances préalablement établies.

Il s'applique aux types d'installations suivantes :

- Installations photovoltaïques en couverture, en toiture ou en façade des bâtiments industriels et commerciaux, des bâtiments tertiaires et agricoles et des habitations collectives.
- Installations photovoltaïques sur les constructions de type ombrières.
- Champs solaires (à l'exclusion des installations agrivoltaïques et les champs photovoltaïques flottants).

NOTRE OFFRE

Le contrôle consiste en un contrôle initial (premier contrôle réalisé sur une installation, qu'elle soit neuve ou existante) et un contrôle périodique (contrôle à réaliser à la suite d'un contrôle initial). Aucune périodicité n'est définie dans le document APSAD D20, seul le prescripteur (assureur) peut l'imposer.

Le contrôle APSAD D20 comprend notamment :

- L'examen de la documentation technique de l'installation photovoltaïque.
- Les vérifications prévues par le référentiel APSAD D20, adaptées au type de contrôle réalisé (initial ou périodique).
- Le contrôle visuel des équipements et de leur environnement.
- L'identification des écarts susceptibles de compromettre les objectifs du référentiel.

Les investigations réalisées permettront d'établir un rapport de contrôle et compte rendu de contrôle Q20, qui seront établis par une personne titulaire d'une attestation de compétence en cours de validité, délivrée par le CNPP.

NOS ATOUTS

Notre expertise technique et notre parfaite connaissance du référentiel nous permettent de vous accompagner au plus près de vos enjeux et de répondre à vos besoins.

NOS ENGAGEMENTS



**Accompagnement
sur mesure**



**Qualité des
prestations**



Interlocuteur unique



**Disponibilité &
réactivité**



**Outils de suivi
performants**